



Paul MOLAC  
Député du Morbihan  
Conseiller Régional de Bretagne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Françoise Favreau  
Directrice académique des services  
de l'Éducation Nationale du Morbihan  
Cité administrative  
13 rue Saint-Symphorien  
BP 506  
56019 VANNES CEDEX

A Ploërmel, le 22 juin 2020,

Objet : Ouverture d'une quatrième classe de sixièmes au collège Yves Coppens de Malestroit.

Madame la Directrice académique, *chère Françoise,*

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la vive inquiétude rencontrée par l'équipe pédagogique et les représentants de parents d'élèves du collège Yves Coppens à Malestroit, soucieux de ne pouvoir compter sur l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe de sixièmes à compter de la rentrée 2020-2021.

En effet, le personnel et les parents d'élèves ont appris début juin que les services de l'Éducation nationale avaient, dans le cadre de la nouvelle DGH, opté pour la constitution de trois classes de sixièmes à la rentrée 2020 au sein de l'établissement.

Cette décision génère beaucoup d'incompréhension. Effectivement, en cette année scolaire 2019-2020, 101 élèves de sixièmes sont répartis dans quatre classes, soit une moyenne de 25 élèves par classe. Or, en vue des prévisions actuelles, à la rentrée 2020, ce sont 90 élèves de sixièmes qui devraient être répartis dans trois classes, soit une moyenne de 30 collégiens par classe. Cette augmentation notable des effectifs qui passe très mal auprès des enseignants et des parents concernés.

En effet, dans le contexte sanitaire très particulier que nous connaissons, il est légitime de s'interroger sur la sécurité et les conditions d'accueil des enfants (comment sera-t-il possible de respecter les mesures et gestes barrière dans une telle promiscuité ?), mais également sur la qualité de l'encadrement dont les sixièmes pourront bénéficier en ce sens qu'au cours de leur année de CM2, ils ont, du fait du confinement, été privés de près de trois mois d'enseignement en présentiel.

Cette interruption inédite dans la continuité pédagogique pose inéluctablement question quant à l'apprentissage des fondamentaux. En effet, une surcharge des effectifs des classes de sixièmes, qui se veulent être l'année de validation du cycle 3, rendra plus difficile l'effacement des inégalités scolaires survenues en cours de confinement et ne permettra pas de répondre aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève pourtant prônée par le Gouvernement en ces circonstances exceptionnelles.

En outre, cette décision intervient alors que le collège Yves Coppens de Malestroit est sorti du Réseau Ambition Réussite qui lui permettait, avant 2015, de disposer de moyens pédagogiques supplémentaires. Pourtant, le nombre d'élèves boursiers reste inchangé puisqu'il est égal à 32%. Une proportion importante qui indique que le nombre d'élèves issus de familles défavorisées augmente.

Or, on le sait, limiter le nombre d'élèves par classe favorise grandement la réussite scolaire, en particulier pour les élèves en difficulté. Cette sortie non choisie du dispositif est donc vécue comme une véritable sanction par l'équipe de l'établissement, très investie dans le parcours scolaire des élèves. Preuve en est, l'augmentation constante des effectifs de l'établissement, et cela pour la 9e année consécutive, témoignant de l'attractivité grandissante du collège, mais également les taux de réussite au DNB très intéressants enregistrés ces dernières années par l'établissement.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation très singulière rencontrée par les familles domiciliées sur l'ancienne commune de Quily. En effet, alors que la commune nouvelle de Val d'Oust a été créée en janvier 2016, les enfants ne sont pas affectés, selon leur domiciliation, vers le même territoire de scolarisation. Effectivement, la carte scolaire n'a, depuis la création de la commune nouvelle, jamais été modifiée ce qui entraîne des différences de traitement entre les enfants : ceux résidant les anciennes communes de La Chapelle-Caro et Le Roc-Saint-André sont invités à rejoindre les établissements situés à Malestroit tandis que ceux résidant sur l'ex-commune de Quily sont contraints d'être scolarisés à Ploërmel. Cette situation est particulièrement mal vécue par les enfants et leurs familles puisque tous ont, le temps de l'école primaire, fréquenté l'école publique intercommunale située à La Chapelle-Caro.

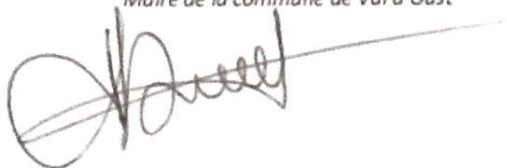
Ainsi, parmi les 90 élèves présagés en classe de sixièmes au sein du collège Yves Coppens à la rentrée 2020, deux, aujourd'hui domiciliés à Quily, sont en attente de l'acceptation d'une dérogation en vue de rejoindre l'établissement. Aussi, en raison du découpage de la carte scolaire, qui ne tient aucunement en compte de l'existence de la commune nouvelle de Val d'Oust, nous espérons que vos services sauront répondre positivement à cette requête.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des arguments énoncés, nous ne pouvons que soutenir, aujourd'hui le positionnement affiché aujourd'hui par l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves du collège Yves Coppens, qu'est d'obtenir l'ouverture d'une 4e classe de sixièmes.

C'est pourquoi, convaincus que le nombre d'élèves par classe impacte directement la réussite scolaire, nous sollicitons aujourd'hui votre bienveillance afin de pouvoir faire aboutir leur demande.

En espérant avoir retenu votre attention, et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Madame la Directrice Académique, l'expression de notre haute considération.

Florence PRUNET  
Conseillère départementale du Morbihan  
Maire de la commune de Val d'Oust



*Avec mes meilleurs  
sentiments*  
Paul MOLAC  
Député du Morbihan  
Conseiller régional de Bretagne

